Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 84

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271967

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

39e Journée des femmes vaudoises

Le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a engagé le Centre de liaison des associations féminines vaudoises à consacrer sa journée de 1968 aux droits de l'homme et à l'aide aux pays en voie de développement. Mme Ch. Paschoud a présidé cette assemblée, tenue dans la salle des XXII-Cantons. M. Claude Bonnard, chef du Département de justice et police, a apporté le message du gouvernement vaudois et souligné le fait que pour être reconnue, respectée, efficace, la Déclaration des droits de l'homme doit rencontrer l'adhésion générale, et nous en sommes encore bien loin. Le travail est encore grand qui doit généraliser le respect de la personne humaine et de ses droits.

La situation des pays sous-développés a fait l'objet de deux conférences de MM. Ch. Sulser, journaliste, voyageur, et André Biéler, professeur de théologie à l'Université de Genève et à l'Université de Lausanne. M. Sulser, qui a séjourné en Chine, aux Indes, a dépeint la triste situation de populations qui connaissent la famine, qui n'arrivent pas à sortir de leur misère à cause de l'absence de machines agricoles, du défaut d'instruction ; de l'explosion démographique, du respect des traditions, des ordres de la religion. L'écart entre les pays pauvres et les pays prospères ne fait que croître, l'aide des pays riches en faveur des pays misérables va diminuant, de sorte que tôt ou tard surviendra la révolte des pays sous-développés.

M. Biéler a établi le bilan du développement de l'homme, de tous les hommes dans tant de pays où l'on essaye d'améliorer la situation des habitants, en leur fournissant de la nourriture, en leur apportant des remèdes, des vaccinations, en leur apprenant à cultiver le sol. Tâche immense, une goutte d'eau dans la mer parmi des populations dont le nombre croît sans cesse. En achetant à ces pays des matière premières à trop bas prix, en leur fournissant des objets transformés avec ces matières, en plaçant chez nous leurs capitaux, ces pays maintiennent leur triste situation.

Des films de l'ONU ont illustré cette misère et apporté quelques visions du bon travail qui peut se faire, notamment en Asie.

S. B.

* * *

Quelques signes de sous-développement

Sous-équipement. — En Chine, par exemple, qui est plus vaste que l'Europe, pour 500 millions de paysans il n'y a que 125 000 tracteurs. On a peine à s'imaginer, chez nous, que la plupart des agriculteurs au monde ignorent encore l'usage de la faux.

Absence d'instruction (deux hommes sur cinq ne savent ni lire ni écrire). — L'effort de scolarisation est mise en échec par l'explosion démographique (en Chine, par exemple, il naît deux Chinois à la seconde). Presque tous les pays en voie de développement sont dans cette situation.

Absence de logements. — Dans de nombreux pays (Asie, Amérique latine, Iran, Inde, etc.) la plupart des logements sont incompatibles avec la dignité humaine.

Manque d'hygiène, taux de mortalité.

Les tabous. — En Anatolie, par exemple, il n'y a pas de grenier. Le grain est déversé dans de simples trous. La moitié des récoltes est perdue par suite des dégâts d'eau et des rongeurs. C'est Allah qui l'a voulu comme ça.

En Inde, le tabou d'attenter à la vie, donc de tuer les rongeurs, fait perdre le 20 % des céréales que ce pays reçoit de l'étranger pour lutter contre la famine.

* * *

L'écart entre pays développés et sous-développés s'accroît.

En 1900	l'écart était de	1 à	6
En 1929	» »	1 à	7
En 1953	» »	1 à	9,5
En 1965	» »	1 à	12
En 1970 on pense qu'ils sera de		1 à	13
En 1980	» »	1 à	16

* * *

Richesse et prauvreté :

4 pays disposent de 3000 à 2000 dollars par an et par habitant.

17 pays disposent de 2000 à 1000 dollars par an et par habitant.

17 pays disposent de 1000 à 500 dollars par an et par habitant.

40 pays (pauvres) disposent de 500 à 200 dollars par an et par habitant.

60 pays (très pauvres) disposent de 200 à 40 dollars par an et par habitant.

Dans les deux dernières catégories on ne trouve que trois pays d'Europe : l'Albanie, la Tchécoslovaquie, le Portugal.

Nous, Suisses, venons en quatrième position des pays les plus riches du monde, après le Koweit, les Etats-Unis et la Suède.

* * *

Si nous sommes honnêtes, nous devons reconnaître que nous devons notre richesse en grande partie à notre façon d'agir envers les pays pauvres :

1. nous leur achetons des matières premières à des prix dérisoires ;
2. nous leur revendons des objets manufacturés à des prix élevés ;
3. nous extrayons des pays pauvres d'importants capitaux.

D'un côté, nous sommes apitoyés par la situation tragique de nombreux pays et nous les aidons (chichement). De l'autre, nous les maintenons volontairement dans leur état de sous-développement. Les sociétés riches, comme tous possédants, ont peur des conquérants... des pays pauvres souffrant de frustration, prêts à toutes les aventures, animés d'un intense besoin de liberté, d'indépendance, de dignité.

Que penser de notre attitude ?

Toutes les personnes de bonne volonté peuvent la méditer

Déclaration de Barbara Ward, député au Parlement britannique

observateur catholique à la conférence œcuménique Eglise et Société

Le fossé qui sépare les nations riches des nations pauvres est comparable à celui qui a séparé les classes riches des classes pauvres en Occident durant le XIXe siècle. Le fonctionnement anarchique d'une économie de marché national avait besoin de la correction de l'opinion publique, d'échanges plus éclairés entre employeurs et ouvriers, et d'une intervention politique afin d'éviter les récessions et les dépressions. Aujourd'hui nous avons besoin du même genre d'intervention, mais sur le plan mondial. Deux aspects de la question sont plus particulièrement du ressort des chrétiens : le fait que le monde dépense 130 milliards (réd. aujourd'hui entre 250 et 300 milliards) de dollars par an pour ses armements et que 18 % de la population mondiale détient 70 à 80 % des ressources de notre planète...

... Il y a certainement là un sujet de consécration pour la communauté chrétienne... : pourquoi ces ressources ont-elles été mises entre nos mains ? pourquoi, au moment où nous sommes capables de faire sauter la planète, avons-nous justement reçu les moyens de nourrir toute l'espèce humaine et de la faire progresser ? Si ce n'est pas là l'heure apocalyptique, qu'après tout les chrétiens sont censés attendre, je ne sais vraiment pas ce qu'il vous faut...

Les chrétiens, à eux seuls, constituant tout l'éventail des nations riches, ils peuvent exercer une influence considérable. Et si nous ne le faisons pas, lorsque, au dernier jour, nous paraîtrons devant notre Père céleste et qu'il nous demandera : « Les avez-vous nourris ? leur avez-vous donné à boire ? les avez-vous vêtus ? leur avez-vous donné un abri ? » Et que nous ne pourrons que répondre : Pardon, Seigneur, mais nous avons bien donné 0,3 % de notre revenu national brut », je ne crois pas que cela suffira.

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

La présidente est entrée en fonction

Pour la première fois, le mardi 13 février, une femme a dirigé les débats du Conseil communal. En effet, Mme Annie Dutoit a été élue pour l'année 1968, par 60 voix sur 80, à la présidence de ce législatif.

Me Dutoit, qui n'a jamais nourri d'ambition politique, a toujours exercé sa profession même après son mariage avec un ingénieur. Au Conseil communal elle s'est imposée par son esprit ouvert, impartial et rigoureux. Selon elle, on ne devrait plus insister, à l'heure actuelle, sur le fait qu'une telle personne est une femme. Elle a prouvé, en tout cas, qu'à capacités égales le fait d'être une femme n'est pas — ou de moins en moins — un handicap.

Avec nous, la nouvelle présidente pense qu'il s'agit, pour les féministes, plus tellement de proclamer leurs droits que d'avoir des représentantes pouvant s'imposer par leurs capacités. Annie Dutoit l'a fait avec élégance et modestie.

(Suite de nos informations vaudoises en page 4.)

GENEVE

A l'université

A la suite de la parution (numéro de février) de la liste des femmes occupant un poste de professeur ordinaire dans nos universités, on nous prie de préciser ce qui suit, pour Genève.

Est **professeur honoraire** de l'Université de Genève :

Mlle Kitty Ponse, Dr ès sc. nat., prof. d'endocrynologie et ex-directeur de l'Institut d'endocrynologie, créé par elle.

Sont **professeurs ordinaires** à l'Université de Genève :

Mlle Jeanne Hersch, Dr ès lettres, prof. de phil. (en congé, à l'UNESCO, mais reviendra cet automne).

Mlle Esther Bréguet, Dr ès lettres, prof. de latin.

Sont **professeurs extraordinaires** :

Mlle Edith Muller, Dr phil. II, prof. en astrophysique.

Mme Doris Simon, Dr ès sc., prof. en biologie.

Sont **professeurs à l'Institut des sciences de l'éducation** :

Mlle Bärbel Inhelder, Dr phil., prof. en psychologie.

Mlle Germaine Duparc, Dr ès sc., prof. en l'éducation des petits.

Est **professeur à l'Institut des hautes études internationales** :

Mme Denise Bindschendler, Dr en droit, prof. de droit international.

Mme Lise Girardin ne professe plus.

A l'Ecole d'interprètes, les enseignants portent le titre de « **maître** » et ne peuvent figurer parmi les professeurs ordinaires ni extraordinaires. Il y a onze maîtres féminins, dont Mlle Buenzod, Dr ès lettres et professeur de littérature française et de dissertation. Les autres sont des licenciées.

Outre les charges susmentionnées, une douzaine de dames sont assistantes dans diverses facultés.

Si les professeurs ordinaires ne sont pas nombreuses, il faut reconnaître cependant que l'élément féminin s'accroît. Mais il n'y a pas de doute qu'il est maintenu en état d'infériorité et qu'il existe une nette discrimination dans l'avancement, à travail égal.

Assemblée générale du Centre de liaison des sociétés féminines

Le 4 mars dernier, Mlle V. Weibel a présenté le rapport annuel du centre de liaison. L'année 1967 a été particulièrement active puisque l'assemblée des déguées de l'Alliance de sociétés féminines suisse a siégé à Genève en mai dernier. L'organisation de cette vaste rencontre nationale a été menée à chef grâce au dévouement actif de la commission de réception présidée par Mme Ph. Gardiol. Cette dernière exposa aussi les excellents résultats obtenus au Rescue Home de Bombay au moyen des fonds versés par les sociétés féminines suisses. Chaque association devra cette année offrir un don de Fr. 50.— afin que cette maison puisse toujours mieux accomplir sa tâche hospitalière et éducative auprès de jeunes femmes hindoues. Rappelons que le Rescue Home est aussi une école ménagère. Mme Haller nous fit part de l'état des finances du Centre. Une légère augmentation de cotisation par société permettra de liquider quelques soucis de trésorerie. A la fin de cette partie administrative, Mlle Weibel rendit un hommage ému à Mme Robert Wyé, ancienne rédactrice de notre journal, membre fidèle du Centre et amie de nombreuses présidentes de sociétés genevoises.

M. Dusan Sidjanski, professeur à l'Université, nous fit un exposé aussi intéressant que bien ordonné sur la Déclaration des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme, ses possibilités d'action et ses limites. Un bref aperçu historique, dans lequel l'orateur souligna le rôle du christianisme, avait précédé la description de la situation actuelle. Par des exemples tirés de l'histoire contemporaine il nous fut possible de saisir le mécanisme des diverses organisations internationales. Nous ne pouvons que remercier cet éminent conférencier pour le temps qu'il nous a consacré sur un sujet qu'il a su nous rendre aussi accessible que passionnant. Félicitons le Centre et sa présidente d'avoir pensé à mettre à son ordre du jour un problème particulièrement actuel en 1968.

Une soirée de musique de chambre

WIZO, abréviation de « Women's International Zionist Organisation », est une société dont le but est de soutenir l'installation et l'adaptation des femmes et des enfants immigrants en Israël. La WIZO existe dans un grand nombre de pays et se charge de décolter des fonds.

Genève, sous l'impulsion de son active présidente Mme Emile Brunschwig, cette association avait eu l'excellente idée d'organiser un concert de musique de chambre avec le gracieux concours de l'excellente claveciniste Ophira Aloufy et du quatuor Genève (François Courvoisier, Mireille Mercon, Régis Plantevin et André Vauquet). Au gré d'un programme très harmonieux, allant de Bach à Schubert, en passant par Rameau et Scarlatti, les auditeurs charmèrent les nombreux auditeurs par leur merveilleux talent et leur ferveur musicale. Notre tournée ne peut que souhaiter à la WIZO de poursuivre son activité si utile avec des moyens financiers de plus en plus étendus.

Les expositions

AQUARELLES ET DESSINS
CES ARTS QUE L'ON PRÉTEND MINEURS

Au Grenier d'Art, que M. et Mme Adler-Kaufmann mettent à la disposition des artistes, une aquarelliste et trois dessinateurs exposent chacun un ensemble que personne ne regrettera d'avoir contemplé.

Mme Yvonne Oltramare dont nous connaissons déjà bien les tableaux à l'huile, nous apporte cette fois une série d'aquarelles révélant un talent renouvelé où l'on admire autant le sens des vastes ensembles, des gracieux paysages que la légèreté du toucher et des teintes.

Mme Catherine Price présente d'agréables silhouettes d'oiseaux en gris sur des fonds ponctués à petits traits.

D'**Alice Jaquet,** on ne sait si l'on doit estimer plutôt le talent ou l'esprit ; son pensionnat au bain, son arbre généalogique, entre autre, révèlent un sens de l'humour que l'on a trop rarement l'occasion de constater dans des expositions.

Il faut enfin réserver une note toute spéciale à **Luc Vuagnat** pour ses fusains d'arbres accompagnés de courts et délicats poèmes en vers classiques (enfin !). Car c'est là l'œuvre d'un artiste complet et du plus grand mérite, dont on a déjà parlé et dont on reparlera, et comme poète et comme peintre.

R.

FRIBOURG

Après la journée du suffrage féminin du 1er janvier

Faisons le point

La cause de la promotion civique de la femme progresse dans notre canton. Si l'on songe qu'il y a plus de vingt ans déjà que la question fut soulevée, pour la première fois au Grand Conseil fribourgeois, l'on peut dire que ces dernières années le suffrage féminin est en marche chez nous et cette constatation est réjouissante. Il faut se rappeler la motion du député Pierre Currat et celle du député Gaston Michel qui lui, en appelait directement au Grand Conseil. Et ce fut le vote encourageant de notre Parlement cantonal, le 13 mai 1966, qui décidait d'accepter le principe d'une revision constitutionnelle en prenant en considération la motion Michel invitant le Grand Conseil à soumettre au peuple fribourgeois cette revision tendant à l'introduction des droits de suffrage et d'éligibilité des femmes en matière communale, paroissiale et cantonale. Une commission parlementaire fut constituée et le juge fédéral Castella chargé de présenter un avis de droit sur le problème, qui sera vraisemblablement porté à la connaissance des députés lors de la session qui s'ouvre le 6 février.

Un vaste courant d'opinion semble aussi se dessiner. L'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin, présidée par Mme Dr Spreng, connaît, sous sa généreuse impulsion, une nouvelle activité. Un concours d'affiches réservé aux élèves des écoles secondaires a eu tout récemment un grand succès. Le 11 janvier débutait un cours d'information civique de M. Roland Ruffieux, professeur à l'Université, sous les auspices de l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin et de la Société fribourgeoise des institutrices.

Récemment encore, Mme Marguerite Cremona, conseillère communale de la commune de Lancy, vint entretenir un bel auditoire de ses expériences. La section des Coopératives Migros, récemment fondée, connaît aussi une réjouissante activité. Au mois de juin dernier, elle consacrait, sous la présidence de Mme Jean Ceppi, une soirée d'information au problème du suffrage féminin. On y traita sous la forme d'un forum de l'apport de la femme dans la communauté. Comme on l'a révélé à l'époque, il ne s'agissait pas de savoir si l'on était pour ou contre le suffrage féminin, mais simplement de mettre en évidence le rôle que la femme joue dans la collectivité et, par voie de conséquence, le droit qui en découle, pour elle, de prendre part à sa gestion comme aussi son devoir de s'y intéresser activement. Lors de sa prochaine assemblée générale annuelle, le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin accueillera, le 13 mars prochain, Mme Lise Girardin, vice-présidente du Conseil administratif de la ville de Genève. Il est à souhaiter que les Fribourgeois et les Fribourgeoises viennent nombreux entendre la distinguée conférencière qui occupe une charge si importante au sein de l'exécutif de la ville de Genève.

Il importe de préparer la femme à une participation active à la vie civique. C'est toute l'éducation qui est en jeu, pour les filles comme pour les garçons.

Nous conclurons avec Marie-Thérèse Renard en disant que cette participation des femmes sera révélatrice d'une conception même de la vie sociale et politique, respectueuse de la valeur et de l'apport de chacun. « Elle suppose la transformation de l'ensemble des structures sociales, faisant à chacun sa place dans une égalité qui ne sera pas identité, mais qui permettra un dialogue entre les êtres — et sera une source d'enrichissement pour la communauté des hommes. »

Paul Torche, conseiller aux Etats,
président du Mouvement cantonal fribourgeois
pour le suffrage féminin.